

BIOSÉCURITÉ

LES CHASSEURS TOUS CONCERNÉS !

Tout chasseur joue un rôle primordial dans le contrôle des maladies communes aux animaux domestiques et aux animaux sauvages.



01 À LA CHASSE : DES RÈGLES D'HYGIÈNE SIMPLES À APPLIQUER !



Je porte des gants quand je manipule la venaison.



Je lave mes vêtements de chasse régulièrement.



Je nettoie régulièrement mon véhicule (à l'intérieur comme à l'extérieur).



Je nettoie mes bottes et mon matériel à l'eau savonneuse.

J'HABITE PRÈS OU DANS D'UNE ZONE DANS LAQUELLE UNE MALADIE ATTEINT LE GIBIER :
**JE RENFORCE
LES RÈGLES D'HYGIÈNE**



Je m'équipe de matériel de nettoyage (type lave-botte), d'un pulvérisateur et de désinfectant.



Après avoir enlevé toutes traces de terre, boue, sang par un bon nettoyage, je pulvérise du désinfectant sur mes bottes et bas de caisse.



Je ne pénètre pas dans un élevage dans les 48h après la chasse.

02 CHASSE ET ÉLEVAGE : DEUX ACTIVITÉS QUI DOIVENT ÊTRE STRICTEMENT SÉPARÉES

En aucun cas, mon matériel de chasse et mon véhicule ne doivent être introduit dans un élevage.

Je ne donne pas de déchets alimentaires à manger à des sangliers ou à des porcs.



03 J'OBSERVE UNE MORTALITÉ ANORMALE : JE DONNE L'ALERTE !

Je contacte sans délai mon interlocuteur SAGIR si j'observe des mortalités ou des comportements anormaux.



04 JE PARS CHASSER À L'ÉTRANGER : QUELLES PRÉCAUTIONS ?

Je m'informe avant de partir sur le contexte sanitaire des zones dans lesquelles je souhaite me rendre.

En cas de voyage à proximité d'une zone dans laquelle une maladie atteint le gibier :

- Je n'emmène pas mes chiens
- Je ne ramène pas de venaison, ni de trophées
- Je nettoie tout mon matériel (véhicule, vêtements, couteaux, bottes...)

05 J'ACCUEILLE DES CHASSEURS DE L'ÉTRANGER :



Je m'assure que leur matériel et leur véhicule ont été nettoyés avant leur arrivée et avant de rentrer chez eux.



J'échange avec eux sur la présence de dangers sanitaires éventuels dans la zone d'où ils viennent.



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

Alexandre BELLO
06 83 59 29 70

Maxime LABÉDIE
06 08 51 98 23

Vincent CANIVET
06 45 67 59 13

Théo LAFOSSE
06 84 37 21 81



OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ
Service Départemental des Vosges

Unité PLAINE
Stéphane LAFON
06 72 08 11 59

Unité MONTAGNE
Michel STOECKLIN
06 72 08 11 59